

En bref

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1985)**

Heft 789

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

La fin d'une image

Chacun s'est plu, à Genève, à relever la noblesse de Raymond Foëx, démissionnant de sa charge de Procureur général pour ne pas voir cette fonction amoindrie par le cancer contre lequel il lutte. Mais le ronron historico-biographique qui a accompagné cet événement a gommé la rupture que l'élection de M. Foëx a représenté pour la justice genevoise.

Dès son entrée en fonction en 1975, le nouveau Procureur général a changé l'atmosphère au Palais de Justice. Actif, il ne laisse pas moisir les dossiers. Indépendant, il ne s'aligne pas automatiquement sur les intérêts des puissants ou de l'Etat.

Alors que l'énorme affaire financière IOS avait éclaté, l'ancien Procureur général Eger désavoua publiquement un juge d'instruction qui avait inculpé Robert Vesco, associé de Bernard Cornfeld. Raymond Foëx, lui, assume pleinement son rôle de premier magistrat du pouvoir judiciaire en défendant sans faiblir son autonomie. Le Conseil d'Etat ne lui a jamais pardonné son attitude rigoureuse dans l'affaire de Plan-les-Ouates (détournement de fonds publics lié à une opération spéculative dans une commune), où il n'hésite pas à mettre en cause l'Exécutif, et singulièrement le chef du département chargé de la surveillance des communes, Gilbert Duboule. Le Procureur général requiert en personne contre des policiers inculpés pour avoir cherché à obtenir des aveux sous la violence; il n'est cependant pas suivi par le tribunal.

Pendant ces onze ans, on ne voit guère que deux ombres au tableau. Dès le début de son mandat, Raymond Foëx témoigne d'un intérêt assez trouble pour la psychiatrie répressive; il tient à son rôle de

pourvoyeur d'internements (le Procureur général, à Genève, est aussi une sorte de mur des lamentations), et pourfend à l'occasion la psychiatrie moderne dans le prétoire. Dans un tout autre domaine, ces derniers mois, alors que l'application de la loi Furgler dans le canton fait scandale, le Procureur général se répand en déclarations naïves et lénifiantes, soit que la complexité de telles affaires, si peu conforme à sa formation classique, le dépasse, soit qu'il choisisse ici ce qu'il croit être l'intérêt supérieur du canton.

La capacité de faire face à la criminalité économique et d'améliorer le fonctionnement du service public que représente la justice est une nécessité ressentie à Genève. L'autonomie non seulement politique mais aussi administrative du Palais de Justice, vers laquelle on s'achemine, devrait y contribuer. Aujourd'hui les magistrats n'ont guère de prise sur la sélection de leur personnel administratif, leurs moyens sont faibles et mal utilisés: même les policiers de la Brigade financière travaillant en liaison avec les juges d'instruction ne sont pas pour autant déchargés de tâches de routine, par exemple. Le départ de Raymond Foëx devrait accélérer la mise en place d'une réforme envisagée depuis longtemps: la création d'un poste de Procureur général adjoint plus particulièrement chargé des affaires économiques.

Le Procureur général genevois n'est pas l'être tout-puissant qu'un certain folklore voudrait dépeindre: ses décisions sont sujettes à recours. Il reste que sa fonction est importante par l'impulsion qu'elle peut donner.

EN BREF

Combien de «Mini-Watergate» actuellement dans nos cantons? Les «puces» de la nouvelle caserne

de police argovienne, les caisses noires du gouvernement bernois, les histoires du chef de la police des étrangers fribourgeoise sont connues. La presse a fait son devoir, mais les tentatives d'étouffement ne manquent pas. A-t-on le droit de savoir la vérité ou certaines autorités sont-elles intouchables?

* * *

Une pétition de protestation lancée par la section régionale «Mittelland» du Parti socialiste bernois (districts de Berne, Seftigen, Schwarzenburg et Laupen), 37 interventions parlementaires, mais aussi la constitution d'un comité de notables pour redorer le blason des autorités cantonales, tels sont quelques faits marquants dans le roman du «scandale financier» bernois la semaine passée.

* * *

L'administrateur du Crédit hôtelier suisse souhàite, selon *L'Hebdo*, une aide accrue de la Confédération. Au nom du moins d'Etat et de la responsabilité des banques pour maintenir une économie vivante, est-on en droit de supposer!

* * *

Quelques personnalités connues de Suisse alémanique ne seraient probablement pas des compatriotes si les Huguenots n'avaient pas été poursuivis. La *Weltwoche* (36) cite comme exemple la famille Ringier, de Nîmes, où elle s'appelait Regnier; la famille Sarasin, banquiers bâlois, d'origine lorraine; celle du conseiller aux Etats Miville, de Bâle également, originaire de Colmar (mais probablement native de Haute-Savoie) et ayant passé à Genève. Il y en a d'autres...

* * *

Dans une circulaire en français, le Théâtre de la ville de Berne explique pourquoi il n'y aura que sept programmes en cette langue durant la prochaine saison: un théâtre romand a fait faux bond au dernier moment. «Nous déplorons d'autant plus cette situation qu'il est, curieusement, particulièrement difficile de déplacer les théâtres suisses romands jusqu'à Berne!...»